



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/024
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au centre roulier sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de véhicules.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société CAT, 49 quai Alphonse le Gallo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, SIREN n° 572 158 269 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société CAT ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-091 portant sur la dépendance susvisée le 21/06/2019.

Description de la dépendance : Un terre-plein d'une superficie de 14 893 m²
Durée de la convention : 21 mois à compter du 01/04/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **02/08/2019**